

Département
du Nord

Canton de
WORMHOUT

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

15
12
15

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

Du 21 octobre 2021

Arrondissement de
DUNKERQUE

Commune de
TERDEGHEM

N° 46/2021

N° 46/2021

Désignation d'un
grand électeur
appelé à constituer
le collège
d'arrondissement de
Dunkerque pour la
compétence
« défense extérieur
contre incendie »

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Florence GIBALT, Dorothee MALESYS, Jean-François DEMON, Ludovic SAMSOEN, Laurent CAILLIAU, Arnaud PARENT, Frédéric EECKHOUT, Brigitte VERHILLE, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas NUNS

Pouvoirs :

**Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Nicolas NUNS
Carole DELAETER donne pouvoir à Dorothee MALESYS
Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE**

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2021 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de DUNKERQUE. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au

titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Madame MALESYS Dorothée – 15 voix

Est élu :

Madame MALESYS Dorothée

Domiciliée : 134, rue Saint-Jean

Date de naissance : 27/07/1970

comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DUNKERQUE ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2

Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

**Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous –
Préfecture de
DUNKERQUE le
03/11/2021 et
publication le
03/11/2021.**

Le Maire

V.DELESTRE



Le Maire,

Virginie DELESTRE

